Université Fédérale

Toulouse Midi-Pyrénées

Délibération du conseil d'administration n°2018/06/026

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret n°2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et notamment son article 32,

Vu la délibération 2016/07/038 du conseil d'administration désignant les membres de l'UFTMiP au Conseil d'administration de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) Toulouse Tech Transfert (TTT) de l'UFTMiP du 1er juillet 2016,

Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 57 membres étaient présents ou représentés sur les 72 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 juin 2018

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 56 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 1 membre ne prend pas part au vote
- 0 abstention

DECIDE

Article 1 :

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées valide la modification de la délibération 2016/07/038 visée :

L'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées est représentée par 5 membres au Conseil d'administration de la SATT TTT :

- Philippe RAIMBAULT, Président de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,
- **Jérôme VICENTE Directeur du département Recherche et Doctorat et Valorisation, qui prend la suite de Christian LAURENT**

- Thierry PARRA, Directeur de la Valorisation de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,
- Olivier LESBRE, Directeur général de l'ISAE-SUPAERO,
- Olivier SIMONIN, Président de l'INPT.

Toulouse, le 29 juin 2018

Le Président

Philippe RAIMBAULT

41, Allées Jules Guesde – 31400 Toulouse – Tél : 05.61.14.80.10 – contact@univ-toulouse.fr
www.univ-toulouse.fr